

CORRESPONDANCES · 12/02/1997

LR McDonald's

TYPE	DATE	PARTIES
Correspondance	12/02/1997	De McDonald's France

FICHE DE SYNTHÈSE

Lettre de McDonald's France — Denis Hennequin · 12 février 1997

Aperçu : lettre recommandée avec accusé de réception adressée par Denis Hennequin, de McDonald's France, à Bernard Collorafi (SEBOL SA, Antibes), en réponse à ses courriers des 10 et 31 janvier 1997 et à un entretien du 8 janvier 1997.

L'essentiel

Denis Hennequin confirme l'attribution du site de Vallauris à Patrick Gilarski, présentée comme une décision régionale fondée sur des critères d'expansion. Il rappelle que McDonald's n'accorde jamais de concession territoriale à ses franchisés et que son engagement initial ne porte que sur l'exploitation d'un seul restaurant : lorsque plusieurs partenaires « éligibles » opèrent sur une même région, les limites territoriales ne peuvent être définies de manière tranchée. Répondant aux inquiétudes de rentabilité de M. Collorafi, il indique que les difficultés du marché de la restauration conduisent, dans des cas spécifiques, à revoir les niveaux de redevances, et annonce qu'Isabelle lui proposera prochainement de nouvelles conditions financières adaptées à l'exploitation d'Antibes-Nord. Il conclut en lui souhaitant une bonne ouverture pour son restaurant d'Antibes-Ouest.

Portée

Pièce de correspondance qui documente le refus d'attribuer Vallauris à M. Collorafi et l'annonce d'une révision des redevances, deux points au cœur du litige ultérieur.

Fiche établie automatiquement à partir de la transcription du document.

Source : bernardcollorafi.org/pièces/lr_mcd_12_02_1997/ — Dossier documentaire du procès Bernard Collorafi c/ McDonald's France (Antibes, 1987-2002). Le scan original fait foi.